

# Document d'informations clés (UE)

## Objectif

Ce document vous fournit des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas de matériel de marketing. Ces informations sont requises par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et les pertes potentiels de ce produit et pour vous aider à le comparer à d'autres produits.

CIM Europe S.à r.l. (le « Gestionnaire ») est tenu de produire et de publier le présent document en vertu du règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, tel que modifié par le règlement (UE) 2021/2268 (le « Règlement »). Le Gestionnaire est tenu de suivre la méthodologie prescrite par le Règlement pour préparer le document, y compris pour la détermination de l'indicateur de risque synthétique et le calcul des scénarios de performance. Le Gestionnaire estime que la méthodologie prescrite par le Règlement pour la préparation des informations contenues dans le présent document est principalement conçue pour des produits d'investissement packagés de détail plutôt que pour des actions dans ce type de fonds et, dans le cas de ce produit spécifique, produit des résultats qui, de l'avis du Gestionnaire, pourraient différer de manière significative des résultats du Compartiment.

## Produit

**Nom du Produit :** Actions de classe M1(Italie) entièrement libérées et sans valeur nominale de Carlyle European Tactical Private Credit ELTIF (le « Compartiment »), un compartiment de Carlyle Private Markets S.A. SICAV-UCI Part II (la « Société »), numéro RCS : B274623. La Société est notifiée pour la commercialisation au Luxembourg et dans d'autres États membres de l'Espace économique européen conformément aux articles 31 et 32 de la directive 2011/61/UE.

**Nom de l'Initiateur du PRIIP :** CIM Europe S.à r.l. Le Gestionnaire fait partie de The Carlyle Group Inc.

**ISIN :** LU2787795561

<https://www.carlyle.com/cim-europe>

Appelez le +352 2686 2129 pour plus d'informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (la « CSSF ») est chargée de superviser le Gestionnaire en ce qui concerne le présent Document d'informations clés. La Société est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF. Le Gestionnaire est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

**Dernière mise à jour le :** 25 août 2025

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## Qu'est-ce que ce produit ?

### Type

Actions de classe M1(Italie) sans valeur nominale du Compartiment (les « Actions »). La Société est un fonds commun de placement à capital variable organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise à compartiments multiples, constituée sous la forme d'une société anonyme. La Société a une structure à compartiments multiples composée d'un ou plusieurs compartiments cantonnés et enregistrée en vertu de la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »). Les droits des investisseurs et des créanciers concernant un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment. Aucun compartiment ne répondra avec ses actifs des engagements d'un autre compartiment. Les investisseurs n'ont pas le droit d'échanger leur investissement dans le Compartiment contre un investissement dans un autre compartiment de la Société. La classe M1(Italie) une « classe de capitalisation ». Par conséquent, un investisseur qui souscrit des actions de classe M1(Italie) réinvestira tous les montants dans des actions supplémentaires de la même classe au lieu de recevoir des distributions en espèces pour ces Actions. Les distributions seront effectuées à la discrétion du conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») ou de ses délégués et sous réserve de certaines restrictions imposées par les lois et règlements en vigueur. Bien qu'il soit prévu que les rachats soient proposés sur une base trimestrielle, le Compartiment offre des droits de rachat limités. Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure de rachat dans la section « *Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?* » ci-dessous. L'office de dépôt de la Société est The Bank of New York Mellon SA/NV, succursale de Luxembourg.

### Échéance

Le Compartiment a été créé pour une échéance de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de sa date d'agrément. Si le Conseil détermine : que la valeur nette d'inventaire du Compartiment et/ou de la classe d'actions a baissé ou n'a pas atteint le niveau minimum permettant au Compartiment ou à la classe d'actions d'être exploité de manière efficace ; que des changements dans l'environnement juridique, économique ou politique justifieraient une telle liquidation ; qu'une rationalisation du produit justifierait une telle liquidation ; ou que cela est dans le meilleur intérêt des actionnaires, le Conseil peut, après notification préalable aux actionnaires, procéder au rachat forcé de toutes les actions du Compartiment (et non de certaines d'entre elles). La liquidation du Compartiment pour toute autre raison ne peut avoir lieu qu'après un vote favorable des actionnaires du Compartiment lors d'une assemblée générale dûment convoquée. Cette résolution peut être adoptée sans condition de quorum et à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

### Objectifs

L'objectif et la stratégie du Compartiment consistent à produire un revenu courant tout au long du cycle, en répartissant ses actifs de manière opportuniste sur un éventail de stratégies de crédit, principalement en Europe. Rien ne garantit que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. Le Compartiment vise à investir environ 70 à 80 % de ses actifs dans des instruments de crédit privés, à condition que ces instruments soient des actifs d'investissement éligibles tels que définis dans le Prospectus de la Société (le « Prospectus »), le reste étant investi dans des placements liquides tels que des prêts et des obligations largement syndiqués. Le Compartiment n'a pas d'objectif particulier en ce qui concerne un secteur, une zone géographique ou un autre marché. Le Compartiment est géré activement par le Gestionnaire et ne donne aux investisseurs aucun pouvoir discrétionnaire quant aux investissements effectués par le Compartiment, et n'utilisera pas d'indice de référence. Le Compartiment peut recourir à des techniques de gestion d'actifs telles que l'utilisation de l'effet de levier à des fins d'investissement ainsi que pour le financement-relais, les distributions trimestrielles et le financement des dépenses et des rachats lorsque les liquidités ne sont pas facilement disponibles, et peut contracter des dettes par le biais de toute source nécessaire ou souhaitable pour emprunter jusqu'à 50 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment afin d'atteindre son objectif d'investissement. Le Compartiment peut, mais n'est pas tenu de, couvrir son exposition au risque de change.

### Investisseurs de détail visés

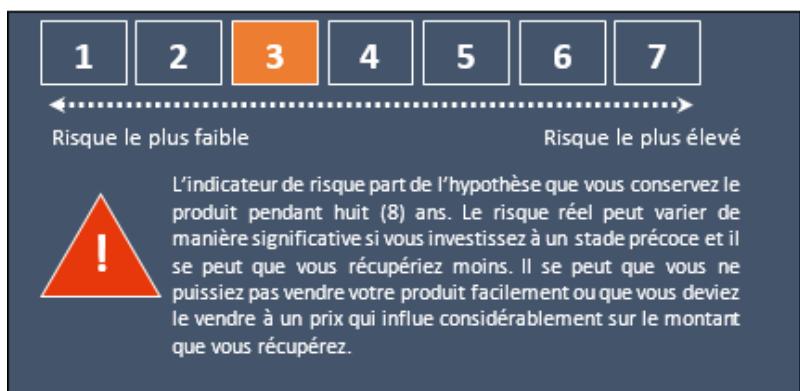
Le produit est destiné aux investisseurs fortunés, aux gestionnaires de fonds de clients privés, aux intermédiaires financiers et aux autres investisseurs de détail, sous réserve des lois et réglementations applicables dans votre juridiction, qui peuvent évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et/ou qui ont reçu des conseils de leurs intermédiaires financiers concernant un tel investissement. Les Actions ne conviennent qu'aux investisseurs : (i) qui comprennent le risque potentiel de perte en capital et le fait que la liquidité des investissements sous-jacents du Compartiment peut être limitée ; (ii) qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes (qui peuvent être égales au montant total investi) pouvant résulter d'un tel investissement ; (iii) pour qui un investissement dans le Compartiment fait partie d'un programme d'investissement diversifié ; et (iv) qui comprennent parfaitement les risques inhérents à un tel programme d'investissement et sont prêts à les assumer. Les Actions peuvent être proposées par des intermédiaires financiers, qui ont généralement des seuils d'avoirs nets des clients et d'autres exigences. Les investisseurs concernés doivent consulter leur intermédiaire financier pour discuter de leur éligibilité potentielle et de leur aptitude à investir dans le Compartiment.

### Informations pratiques

De plus amples informations sur le Compartiment sont disponibles dans le Prospectus. Le Prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur (le cas échéant), et les détails de la valeur nette d'inventaire par Action en vigueur sont disponibles gratuitement et rédigés en anglais. Ces documents, ainsi que d'autres informations, peuvent être obtenus en envoyant un e-mail à l'adresse [tadublin@seic.com](mailto:tadublin@seic.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

## Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque n'inclut pas tous les risques inhérents aux Actions et ne représente donc pas le risque total pour l'investisseur. Le Compartiment peut investir dans des actifs présentant des incertitudes en matière d'évaluation et de performance, ainsi qu'un risque de liquidité. La section « Autres informations pertinentes » donne plus de détails sur les risques que les investisseurs doivent prendre en considération. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. En outre, la législation fiscale de votre État membre d'origine peut avoir un impact sur les montants que vous recevez. Si nous ne sommes pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

Le rendement que vous obtiendrez de ce produit dépend de l'évolution de la performance de marché. Les développements de marché futurs sont incertains et ne sauraient être prédicts avec précision. Les scénarios défavorable, modéré et favorable correspondent à des illustrations reposant sur la pire, la moyenne et la meilleure performance d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient connaître une évolution très différente à l'avenir.

Période de détention recommandée	8 ans		
Investissement	10 000 €		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	Aucun rendement minimum n'est garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tension</b>	Ce que vous pourriez récupérer après déductions des coûts (€)	9 750 €	9 510 €
	Rendement moyen annuel	-2,5 %	-0,6 %
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après déductions des coûts (€)	10 100 €	10 970 €
	Rendement moyen annuel	1,0 %	1,2 %
<b>Modéré</b>	Ce que vous pourriez récupérer après déductions des coûts (€)	10 570 €	15 350 €
	Rendement moyen annuel	5,7 %	5,5 %
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez récupérer après déductions des coûts (€)	11 050 €	15 810 €
	Rendement moyen annuel	10,5 %	5,9 %

Les scénarios sont basés sur la performance brute sans effet de levier sur treize ans des indicateurs suivants : Cliffwater U.S. Direct Lending Index pour la période allant de juin 2012 à décembre 2018, Lincoln European Senior Debt Index de janvier 2019 à août 2024, et à partir de septembre 2024, ou à partir de la date de lancement applicable à chaque classe concernée (selon le cas), la performance réelle du Compartiment. Cet indicateur a été ajusté en fonction de la structure des frais de la classe d'actions afin de représenter le profil de rendement net du Compartiment.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais que vous réglez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez. Le scénario de tensions indique le montant que vous pourriez recouvrer dans des situations de marché extrêmes et ne prend pas en compte la situation où nous ne serions pas en mesure de vous payer.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour les investissements entre (avril 2019 - mars 2020 (scénario d'un an)) et (juin 2024 - mai 2025 (scénario de huit ans)).

Scénario modéré : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre (mai 2014 - avril 2015 (scénario d'un an)) et (février 2016 - janvier 2024 (scénario de huit ans)).

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre (janvier 2024 - décembre 2024 (scénario d'un an)) et (juillet 2012 - juin 2020 (scénario de huit ans)).

Que se passe-t-il si CIM Europe S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Société (le cas échéant) et de ceux de l'initiateur ou du dépositaire. L'investisseur peut subir une perte financière (égale à tout ou partie de ses investissements) en raison de la défaillance du Compartiment. Les pertes ne sont pas couvertes par un quelconque dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

### **Quels sont les coûts ?**

Il se peut que la personne qui vous conseille au sujet de ce produit ou qui vous le vend vous facture des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et de l'incidence sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement destinés à couvrir différents types de coûts. Ces montants sont fonction du montant que vous investissez, de la durée de détention du produit et de ses performances. Les montants indiqués ici sont des illustrations fondées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé : 1) Qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario modéré. 2) Investissement de 10 000 €.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux (€)	311 €	4 271 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,0 %	3,0 % chaque année

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous dénouez votre position à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,8 % avant déduction des coûts et de 5,5 % après déduction des coûts. Il se peut que nous partagions une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit.

## Composition des coûts

Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de droit d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de droit de sortie.	0 €
Les coûts récurrents sont pris en compte chaque année		
Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,0 % de la valeur de votre investissement par an. Ces données reposent sur des estimations de coûts pour l'année suivante.	206 €
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires pris en compte sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats est de 1,0 %. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les objectifs de performance.	99 €

**Coût d'entrée :** Aucun droit d'entrée n'est à payer lorsque vous acquérez des actions du Compartiment. Toutefois, certains intermédiaires financiers par le biais desquels un actionnaire est placé dans le Compartiment peuvent facturer à cet actionnaire des commissions de vente initiales, des frais de placement, des frais de souscription ou des frais similaires sur les Actions vendues dans le cadre de l'offre, qui sont payés par l'actionnaire en dehors de son investissement dans le Compartiment et qui ne sont pas reflétés dans la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

**Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :** Certaines dépenses du fonds et certains frais d'organisation et d'offre ont été payés par le promoteur du fonds lors de la création de la Société, et sont inclus dans les coûts administratifs et d'exploitation prévus.

**Coût de sortie :** Le Compartiment ne facture pas de commission de rachat, mais il se peut que la personne qui vous vend le produit en facture une.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 8 ans.

Les Actions du Compartiment conviennent uniquement comme investissement à long terme pour les personnes disposant de moyens financiers suffisants et n'ayant pas besoin de liquidités à court terme. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il y ait un marché public pour les Actions et il pourrait donc être difficile pour vous de vendre vos actions. Les rachats devraient être proposés trimestriellement à la valeur nette d'inventaire par Action du dernier jour ouvrable de ce trimestre (chacun étant un « **Jour de rachat** »). Les avis de rachat doivent être fournis avant 18 heures, heure d'Europe centrale, au moins trente (30) jours civils avant le Jour de rachat applicable. Les demandes de rachat seront normalement réglées dans les quarante-cinq (45) jours civils suivant le Jour de rachat concerné. Les demandes de rachat d'Actions du Compartiment reçues au titre d'un Jour de rachat donné ne seront acceptées que dans la mesure où la valeur agrégée de ces demandes de rachat ne dépasse pas le plus bas des deux montants suivants : (1) 5 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment ; et (2) toute limite prescrite par les normes techniques de réglementation adoptées par la Commission européenne en application du Règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/606, en vigueur à la date du Jour de rachat concerné. Dans des circonstances exceptionnelles et non sur une base systémique, la Société peut faire des exceptions pour modifier ou suspendre le programme de rachat si le Gestionnaire estime raisonnablement qu'une telle action est dans le meilleur intérêt du Compartiment et des investisseurs du Compartiment.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une plainte à formuler concernant la Société ou la conduite du Gestionnaire, en tant qu'initiateur, vous pouvez introduire votre réclamation des manières suivantes, comme indiqué sur notre site web <https://www.carlyle.com/cim-europe>. Vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse : [complaints-luxembourg@carlyle.com](mailto:complaints-luxembourg@carlyle.com). Vous pouvez également nous écrire à l'adresse : CIM Europe S.à r.l., Complaints Handling Officer, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Toute réclamation concernant la conduite de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent de distribution.

### Autres informations pertinentes

Les investisseurs doivent noter que la législation fiscale applicable au Compartiment peut avoir un impact sur la position fiscale personnelle de leurs investissements dans le Compartiment. Pour décider d'investir ou non dans le Compartiment, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre examen du Compartiment, y compris les avantages et les risques qu'il comporte. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement et à conserver le Prospectus et, en particulier, à tenir compte des facteurs de risque énoncés dans le Prospectus. Le Prospectus et les statuts vous seront fournis gratuitement avant la souscription, comme l'exige la loi. Les investisseurs potentiels ne doivent cependant pas interpréter le contenu de ce document ou du Prospectus comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, de retraite ou fiscal. Les performances passées du Compartiment sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.carlyle.com/etac>. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le nombre d'années pour lesquelles des données sur les performances passées sont présentées est de zéro.